Normes et performance

Un des enjeux majeurs des PME/TPE de La Réunion en matière de compétitivité est l'optimisation de leurs activités de production dans un processus où les contraintes amont et aval sont de plus en plus lourdes en raison d'un contexte réglementaire qui s'étoffe de jour en jour (sur le plan social, environnemental, technique, concurrentiel).

L'ADIR a fait de la performance globale un de ses leitmotiv et œuvre à la mise en place d'outils et de dispositifs destinés à améliorer le compte de charges de ses adhérents dans une approche systémique.
Dans une période de crise économique et financière comme celle que nous traversons, il n'est pas au premier abord évident que les entreprises, surtout les plus petites d'entre elles, continuent à investir dans leurs démarches de responsabilité sociétale, dans l'innovation et la qualité. Et pourtant, elles le font, car elles sont à l'écoute des attentes de la société qui continuent de croître vis-à-vis des performances des organisations.

L'enjeu de ces trois thématiques pour les PME/TPE réunionnaises est **la différenciation positive**, qui repose pour une bonne partie sur le fait de transformer nos contraintes en atouts, c'est-à-dire en :

- Explorant toutes les pistes relatives à notre insularité en milieu tropical (valorisation de la bio-diversité, adaptation des normes, ….). Il s'agit là d'une piste **majeure** en termes d'**innovation**. Exemple : Acerbat
- Exploitant les possibilités offertes par notre statut de RUP, à la fois pour :
  - Etre le bras armé de l'Europe dans la zone (notamment en termes de standards de qualité)
  - Participer au développement d'une économie régionale respectueuse des peuples et de leur environnement, en combinant nos dispositifs et les financements auxquels nous avons accès avec ceux auxquels émargent nos voisins ACP et en les accompagnant techniquement dans le cadre des APE

C'est la raison pour laquelle l'ADIR était partenaire du colloque organisé par l'AFNOR sur l'innovation, la qualité et la responsabilité sociétale des entreprises, après trois années d'échanges au sein d'une plateforme « Management de la qualité et de la performance ».

L'acquisition de normes et de certifications **introduisent l'obligation d'évaluation permanente**, ce qui est indispensable dans un monde en mouvement et dans une économique dynamique. Il faut néanmoins veiller à ce qu'elles soient conformes à nos particularités et que l'excès de normes ne tue l'activité proprement dite.
Pour optimiser cette acquisition, la **mutualisation** doit être privilégiée partout où elle est possible (notamment en matière de compétences et le QSE en est un bon exemple) à l'échelle locale, mais également régionale et le nécessaire développement sur notre territoire de compétences accrues en matière de certification.

Informations
Philippe LABRO
Administrateur de l'ADIR
Tél 0262.94.43.00

Directeur de la Publication : J. ISAUTIER
Conception et réalisation : ADIR
8 rue Philibert, BP 327, 97466 Saint-Denis Cedex
Tél 02.62.94.43.00 - Fax 02.62.94.43.09 - adir@adir.info - **www.adir.info**

Efficacité énergétique et compétitivité

Le sujet est majeur et d'actualité puisqu'au-delà du débat national sur la transition énergétique, s'est tenue du 24 au 28 juin, la semaine européenne de l'énergie durable, dans le cadre de l'objectif fixé d'une consommation réduite de 20% à l'horizon 2020.

"*Que représentent, dans le chiffre d'affaire d'une entreprise, 25% d'économies d'énergie ? A la fois peu et beaucoup : 2 ou 3%, peut-être. Mais si l'on rapporte ce chiffre au bénéfice net de la plupart des entreprises, il prend aussitôt une tout autre ampleur – au point même qu'il peut, très simplement, signifier la différence entre un exercice déficitaire ou tout juste équilibré, et un exercice positif, avec tout ce que cela implique en termes d'emplois, de pérennité de l'entreprise, de capacité de réinvestissement dans l'innovation, etc.*" rapporte Pierre-François MOURIER, en charge du groupe de travail "Amélioration de la compétitivité des entreprises" (table ronde nationale pour l'efficacité énergétique de 2011)

Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le rappelait lors d'une allocution le 29 mai dernier sur les défis énergétiques et la compétitivité des entreprises ; la situation économique délicate du moment doit amener les acteurs industriels à activer d'autant plus vite le levier de la transition énergétique, elle-même levier de compétitivité.

En effet, l'efficacité énergétique n'est pas une question de second rang pour les entreprises mais bien une problématique centrale, au cœur des enjeux de compétitivité et de croissance – une croissance soutenable, plus respectueuse de l'environnement.

Vu le renchérissement durable des coûts des matières premières et la forte volatilité des prix, couplés à une grande diversité de réglementations nationales en matière de politique énergétique et environnementale, les stratégies énergétiques des entreprises n'ont jamais été autant au cœur de leur modèle économique. Ce qui est valable aujourd'hui le sera encore plus demain. La hausse du coût de l'énergie, mise en avant par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) dans un rapport remis le 5 juin dernier, annonce les tendances à venir. Notre situation de territoire isolé sera certainement fragilisée et il est primordial d'anticiper et de se positionner rapidement pour bâtir la transition énergétique par l'efficacité énergétique.

A nous de régionaliser ce débat, de définir des objectifs ambitieux, des lignes directrices adaptées et en cohérence avec les moyens de notre territoire, épaulés par une volonté forte de la Région et une gouvernance impliquant l'ensemble des acteurs compétents.

Jérôme ISAUTIER
Président
25 juin 2013

FACT : réunion de clôture

La deuxième action collective menée par l'ADIR dans le cadre du FACT (Fonds pour l'amélioration des conditions du travail) a vu sa réunion de clôture se dérouler dans les locaux de l'ADIR le vendredi 21 juin dernier. Les quatre entreprises concernées, Dom'Eau, Crête d'Or, Nutrima et CTBR étaient représentées.
Pour rappel, l'objectif était d'aider ces entreprises à améliorer leurs conditions de travail tant sur le plan technique que sur le plan des ressources humaines. En effet, augmenter la rentabilité en gagnant en compétence et en productivité avec une amélioration notable des conditions de travail a été un vrai challenge que les quatre entreprises ont su relever avec l'aide de consultants (ACA Conseil pour la partie RH et PHPS pour la partie technique). Six axes d'amélioration ont été passés en revue au niveau RH : gestion et organisation des activités ; gestion des ressources humaines, des métiers, des carrières et de la transmission des savoirs ; management des équipes ; reconnaissance et motivation des équipes ; communication interne ; prise en compte des risques professionnels. Et quatre au niveau technique : manutention manuelle ; bruit ; ergonomie des postes de travail et ambiance (froid, chaleur, humidité). Lors de la plénière et à l'unanimité, les représentants des entreprises ont fait part de leur vive satisfaction par rapport à la démarche en insistant sur les résultats qui ont découlé en termes de diminution de la pénibilité pour leurs salariés sur la base des pistes de travail étudiées préalablement.
Une démarche très enrichissante !

Informations
Olivier SOL-DOURDIN
Chargé de Mission ADIR
Tél 0692.65.37.70
olivier.sol-dourdin@adir.info

La Bourse aux matériaux est née !

Dans la continuité de la bourse aux déchets instaurée par la CERBTP en 2009, l'ADIR s'associe aujourd'hui à la Cellule du BTP pour mettre à disposition de leurs adhérents respectifs une plateforme d'échange, de vente ou encore de don de matériaux pouvant être réemployés !

Informations
Roxane LOGÉ
Chargée de mission ADIR
Tél 0692.76.87.60
roxane.loge@adir.info

"Parce que les déchets des uns sont souvent la matière première des autres", il semble aujourd'hui tout à fait pertinent, dans l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en matière de gestion des déchets, de tester et de promouvoir des outils de prévention pour limiter au maximum l'engorgement de notre île.
Vous possédez des matériaux, des chutes de production, du matériel d'occasion, des emballages, etc ... non dangereux pouvant être réemployés, n'hésitez plus et inscrivez-vous à ce service d'échanges gratuit ! Toutes les informations, mode d'emploi, liste des matériaux acceptés sur le site :

www.bourseauxmateriaux.re

Nou la fé : plus de 2.000 produits !

Le Comité d'Attribution de la marque collective du 27 juin dernier a autorisé 2 marques et 3 gammes de produits à revêtir le logo Nou la fé. 3 nouvelles entreprises ont donc rejoint cette démarche de valorisation d'un engagement sociétal pour notre île.
Ont rejoints les 72 marques et gammes déjà dépositaires de la marque :

- les **marques** de steack hachés **Runsteak** et émincés **Viagel** (à l'exclusion de certaines références) fabriquées par STPA à Ste-Marie,
- les gammes de **ciments Lafarge 32.5 et 42.5** de l'entreprise portoise éponyme ainsi que les **bonbonnes d'eau Vivalo** maintenant fabriquées à La Réunion (remplies par nos 2 embouteilleurs locaux).

Cette attribution marque également l'entrée du secteur des produits du bâtiment par l'engagement de l'un de ses acteurs majeurs et qui suit l'attribution en mai dernier à un fabricant de chauffe-eaux solaires.

Nou la fé s'inscrit dans l'élan de patriotisme économique actuel de nos pays et régions, puisque notre marque locale se classe parmi les régions où l'importance d'une fabrication locale est forte*.

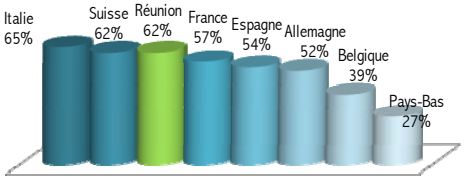

La marque au tourbillon vert fêtera en septembre prochain et d'ici là accueillera d'autres nouvelles entreprises désireuses d'affirmer leur implication économique et sociétale en faveur de notre territoire.
Quels que soient les matières premières, les marques et les secteurs d'activités, le large éventail de la production réunionnaise est la preuve que nou gagn' fair !

** baromètres Ifop pour Usine Nouvelle de juin 2013 et Ipsos OI pour Nou la fé de mai 2013*

Informations
Ania VAN DEN CRUYS
Responsable communication ADIR
Tél 0692.66.60.17
ania.vandencruys@adir.info

en bref

1ers contrats de génération

La SAPHIR est la première entreprise de la Réunion et une des premières au plan national à mobiliser le dispositif des contrats de génération avec la signature de 3 contrats d'embauche de jeunes de moins de 26 ans.
L'ADIR s'associe pleinement à cette démarche de pérennisation du transfert des savoirs faire et des compétences des seniors au profit des jeunes réunionnais et souhaite toute la réussite qu'elles méritent aux trois jeunes femmes qui sont entrée dans le monde de l'entreprise avec un contrat à durée indéterminée.
Dispositif sur www.travail-emploi.gouv.fr

Présidence Qualitropic

Félicitations à Alain CHATEL de la Distillerie du même nom, notre adhérent, qui succède à Jean-Pierre AVRIL à la Présidence du Pôle de Compétitivité Qualitropic.